

La rhétorique réactionnaire

Insécurité : le retour de Lombroso ?

Si, depuis trois décennies, les gouvernements successifs, « de droite » et « de gauche » – au moins depuis le colloque de Villepinte où le Parti socialiste mit en scène l’abjuration de son « angélisme »¹ – ont fait de la lutte contre la délinquance une de leurs priorités affichées, c’est évidemment parce qu’ils ne pouvaient pas rester indifférents à l’extension des pratiques délinquantes (prédateurs et violences physiques)². Mais, « le sentiment d’insécurité », tel que le « mesurent » les sondages, étant progressivement devenu une préoccupation nationale régulièrement entretenue par les médias et « l’insécurité » ayant acquis le statut de catégorie politique à part entière³, la

GÉRARD MAUGER

concurrence politique entre rivaux de plus en plus indiscernables⁴ a conduit à une surenchère permanente dans la mise en scène publique d’une détermination sans faille à lutter contre la délinquance dont l’actuel président de la République ex-ministre de l’Intérieur s’est fait une spécialité : surenchère verbale dans la « guerre à la délinquance », mais aussi surenchère législative qui a conduit à voter treize lois entre 2002 et 2010 et à réviser neuf fois l’ordonnance de 1945. De sorte

1. *Des villes sûres pour des citoyens libres*, Actes du colloque, Villepinte 24-25 octobre 1997, Éditions SIRP.

2. Bien que la mesure de la délinquance soulève des difficultés insolubles (pour une mise au point, cf. Laurent Mucchielli, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, Éditions La Découverte, 2001), l’ampleur de la croissance constatée et l’aggravation des « causes » qui l’engendrent excluent pratiquement qu’elle soit exclusivement imputable à la « panique morale » ou à la fébrilité policière. Par ailleurs, on imagine mal ce que serait une société indifférente aux prédateurs et à l’exercice privé de la violence physique : l’interdit du meurtre et du vol en temps de paix semble être à peu près universel.

3. Cf. Laurent Bonelli, « Urgences sociales, outrances sécuritaires », *Le Monde diplomatique*, n° 678, septembre 2010.

4. À gauche comme à droite, la lutte contre « l’insécurité » est présentée comme une priorité dans la lutte contre les inégalités et Nicolas Sarkozy s’aligne sur Jean-Pierre Chevènement dans ce nouveau front de la lutte des classes. Jean-Pierre Chevènement expliquait à Villepinte que « l’insécurité frappe plus sévèrement les plus faibles et les plus démunis de nos concitoyens, les plus pauvres ou les plus âgés » alors que « les beaux quartiers sont généralement épargnés », d’où le constat d’une nouvelle inégalité devant l’insécurité. (*Des villes sûres pour des citoyens libres*, op. cit., p. 88 et suiv.). Dans une allocution du 18 mars 2009, Nicolas Sarkozy expliquait à son tour que « l’insécurité est la première des inégalités, la pire des injustices : elle frappe de plein fouet les plus fragiles, les plus précaires, ceux qui n’ont pas les moyens de s’installer dans les beaux quartiers » (cit. in Laurent Bonelli, « Urgences sociales, outrances sécuritaires », art. cit.).

qu'on peut légitimement se demander si la conquête ou la reconquête d'une « opinion publique » supposée « naturellement répressive » n'a pas pris le pas sur une lutte effective contre la délinquance. Ainsi, sans prétendre pour autant que la police soit inutile, peut-on se demander, en dépit de l'indignation que suscite l'hypothèse chez Nicolas Sarkozy⁵, si la politique sécuritaire mise en œuvre n'a pas contribué à l'extension de ces « violences urbaines » qui trouvent systématiquement leur origine dans une « bavure policière » sur fond d'exaspération des rapports entre police et « jeunes des cités »⁶. Une politique rationnelle de lutte contre la délinquance supposerait de lutter contre « ses causes » les mieux établies⁷ : à commencer par l'échec scolaire (chaque année, environ 150 000 jeunes sortent sans diplôme du système scolaire) et le chômage de masse de jeunes sans diplôme jugés « inemployables » (entre 30 % et 40 %). Mais, ce serait sans doute plus difficile, plus long et électoralement moins rentable que de s'emporter devant des caméras de télévision ou d'organiser des descentes de police à grand spectacle pour les journaux télévisés. Il est vrai, par ailleurs, que la résorption massive du chômage des jeunes sans qualification n'abolirait pas instantanément les pratiques délinquantes. En fait, le retour au salariat et à « la vie nor-

male » suppose une conversion des dispositions (des habitudes qui font les *habitus*) qui s'opère d'autant plus facilement qu'elle est « assistée », aidée, soutenue... Et ce travail d'« assistance à la conversion » est évidemment d'autant plus nécessaire que l'accès à un emploi stable est plus difficile.

Le 30 juillet 2010, sans doute pour détourner l'attention de « l'affaire Woerth-Bettencourt »⁸ et tenter de se refaire une vertu (mesurée en points de sondage) sur son terrain de prédilection, Nicolas Sarkozy, utilisant « la fenêtre » ouverte par deux faits divers tragiques, repartait en « guerre contre les trafiquants et les délinquants » dans le désormais fameux discours de Grenoble. Ce genre de pratique et la rhétorique déployée sont désormais routinisés, mais le discours de Grenoble infléchissait « la théorie officielle » de la délinquance. Droite et gauche confondues s'accordaient jusque-là sur la même philosophie pénale inspirée de la doctrine du libre arbitre : le délinquant « choisit » la carrière délinquante dont seule la sanction peut le détourner. Récusant une fois encore « l'excuse sociologique », comme l'avait fait Lionel Jospin⁹, le discours de Grenoble se signalait à l'attention par l'assimilation implicite entre immigration et délinquance. Refusant de se « laisser intimider par la pensée unique », Nicolas Sarkozy déclarait ainsi : « Il faut le reconnaître [...] nous subissons les conséquences de cinquante années d'immigration insuffisamment régulée

5. Dans la même allocution du 18 mars 2009, Nicolas Sarkozy déclarait : « Certains attribuent les violences à l'intervention de la police dans les cités. Mais enfin, c'est le monde à l'envers ! ».

6. Cf. Laurent Bonelli, « Urgences sociales, outrances sécuritaires », art. cit. et, pour le cas de l'émeute de novembre 2005, Gérard Mauger, *L'émeute de novembre 2005. Une révolte protopolitique*, Broissieux, Éditions du Croquant, 2006.

7. Pour une vision synthétique des « théories de la délinquance juvénile », cf. Gérard Mauger, *La sociologie de la délinquance juvénile*, Paris, Éditions La Découverte, Coll. « Repères », 2009.

8. Cf. Gérard Mauger, « Populisme », *Savoir / Agir*, n° 13, septembre 2010, p. 95-98.

9. Cf. l'entretien daté du 7 janvier 1999 donné au journal *Le Monde*. « La délinquance actuelle ne provient pas d'un mal-être comme je l'entends dire trop souvent : elle résulte d'un mépris pour les valeurs fondamentales de notre société », explique doctement Nicolas Sarkozy.

qui ont abouti à un échec de l'intégration ». La délinquance étant ainsi posée implicitement comme la conséquence de l'immigration, il proposait « de mettre un terme aux implantations sauvages de campements de Roms. Ce sont des zones de non-droit qu'on ne peut pas tolérer en France ». Ce genre d'interprétation est évidemment d'autant plus dangereux qu'il a pour lui « l'évidence » de la statistique spontanée – les délinquants sont arabes ou noirs... ou Roms – et « le bon sens » des explications de sens commun – s'ils sont délinquants, c'est parce qu'ils sont arabes ou noirs... ou Roms – bien faits pour consolider la xénophobie et le racisme ordinaires...

Ce rapprochement entre immigration et délinquance a fait scandale, mais le débat n'est évidemment pas clos. Il a trouvé récemment un relais dans le monde de la recherche auquel – une fois n'est pas coutume – les médias se sont empressés de faire écho¹⁰. Pour reconstituer méthodiquement la sociogenèse des trajectoires délinquantes¹¹, on peut, bien sûr, multiplier à loisir les variables explicatives. Refusant, eux aussi, de « se laisser intimider par la pensée unique » et, en quête d'une théorie originale de la délinquance, certains sociologues ont cru bon, en effet, de mettre en avant une « nouvelle variable » : « les origines culturelles »¹². Mais, si l'exhibition d'une

« nouvelle variable » peut, la conjoncture politique aidant, être au principe d'un « *scoop* sociologique », l'étude au coup par coup de variables isolées, conduit à tout coup – parce que les variables forment système – à une impasse sociologique¹³. En l'occurrence, s'il est vrai que les enfants d'immigrés sont sur-représentés en prison et, vraisemblablement, dans la population délinquante, c'est tout simplement parce qu'ils le sont aussi dans la population en échec scolaire – échec évidemment probable compte tenu de leur origine sociale – et, de ce fait, dans la population des jeunes sans diplôme en quête d'emploi – chômage d'autant plus probable qu'à leur absence disqualifiante de ressources scolaires s'ajoutent les discriminations à l'embauche. Quant à l'influence propre de « facteurs ethniques ou culturels », encore faudrait-il identifier ces facteurs et, les ayant identifiés, montrer qu'ils ont un « effet criminogène » : il est permis d'émettre quelques réserves...¹⁴ Quoi qu'il en soit, si « la scientificité » de ce genre d'explications est pour le moins contestable¹⁵, l'usage auquel elles se prêtent

10. Cf. « Un chercheur lance le débat sur l'impact de l'immigration dans les quartiers ghettoisés », *Le Monde*, 14 septembre 2010.

11. Cf. Gérard Mauger, *La sociologie de la délinquance juvénile*, op. cit.

12. Cf. Hugues Lagrange, *Le déni des cultures*, Paris, Éditions du Seuil, 2010. « La plupart des hypothèses visant à expliquer la dérive des cités sensibles (chômage, délitement de l'autorité...) font l'impasse sur sa dimension culturelle. [...] C'est contre ce double déni que s'élève Hugues Lagrange », annonce la quatrième de couverture.

13. Sur ce sujet, cf. Louis Pinto, « Le sexe : une variable oubliée ? », Communication au colloque « Trente ans après *La Distinction* », Paris, 4-5-6 novembre 2010.

14. Il semble difficile de prêter un « effet criminogène » à la langue, à la religion ou à des pratiques culturelles plus ou moins folklorisées. Quant aux structures familiales – avec le cas limite de la polygamie –, il faudrait montrer à la fois en quoi la domination masculine est une caractéristique propre aux familles africaines ou maghrébines et pourquoi elle est « criminogène »... Le déficit de capital culturel hérité scolairement rentable (maîtrise imparfaite de la langue, illettrisme) semble être une hypothèse beaucoup plus vraisemblable : elle dispense de faire du cas des enfants d'immigrés un « cas à part »...

15. Qu'est-ce qu'une « ethnie » ? Que reste-t-il d'une « culture ethnique » à la deuxième et, *a fortiori*, à la troisième génération ? Sur ces

ne fait guère de doute. Remettre au goût du jour ces « facteurs ethniques ou culturels »¹⁶, comme on l'a fait le plus souvent à des fins de réhabilitation, mais inconsidérément dans la mesure où ils se prêtent au détournement et, dans le cas présent, prétendre que l'explication de la délinquance réside dans ces « facteurs ethniques ou culturels », c'est évidemment – volontairement ou non – apporter de l'eau au moulin raciste.

Dans le même ordre d'idées, le rapport Bockel¹⁷ infléchit la « théorie officielle » de la délinquance vers un nouveau « biologie ». Renouvelant, à sa manière, l'approche « préventive », il propose non seulement de suspendre les allocations familiales à des familles déstabilisées par le chômage et la précarité pour leur apprendre la « responsabilité parentale », mais il reprend surtout à son compte un rapport de l'Inserm qui prétendait déceler dès la petite enfance les futurs comportements délinquants¹⁸ et propose de repérer dès l'école primaire « les jeunes en souffrance ». Le chemin qui remonte à la petite enfance pour trouver les causes de la délinquance, mène tout droit à la génétique : à quand le gène de la délinquance ? À quand le retour de Lombroso, l'inventeur du « criminel-né » ? ■

sujets, cf. Jean-Loup Amselle, *Rétrovolution*, Paris, Éditions Stock, 2010 et David Lepoutre avec Isabelle Cannoodt, *Souvenirs de familles immigrées*, Paris, Odile Jacob, 2005.

16. Cf. l'importation et la vogue récente des « *cultural* » et « *postcolonial studies* ».
17. Jean-Marie Bockel, secrétaire d'État à la Justice dans le gouvernement Fillon 1, *La Prévention de la Délinquance des Jeunes*, Rapport à Monsieur le Président de la République, novembre 2010.
18. Expertise collective, *Trouble des conduites chez l'enfant et l'adolescent*, Inserm, 2005.